

Séance ordinaire du Conseil Général du 24 septembre 2024

Monsieur Alain Martin, Président, ouvre la séance à 20h00

L'ordre du jour est le suivant :

1. Ouverture de séance
2. Appel
3. Approbation des procès-verbaux des séances des 4 et 20 juin 2024
4. Admission de nouveaux membres
5. Préavis municipal N° 23/2021-2026 concernant l'arrêté d'imposition 2025. Rapport de la commission de Gestion et des Finances, débat puis vote
6. Préavis municipal N° 24/2021-2026 concernant une demande de crédit de CHF 69'000.00 pour la gestion des archives communales. Rapport de la commission de Gestion et des Finances, débat puis vote
7. Préavis municipal 25/2021-2026 concernant une demande de crédit de CHF 15'000.00 pour le remplacement du système de chauffage de la buvette du terrain de football. Rapport de la commission de Gestion et des Finances, débat puis vote
8. Election d'un-e délégué-e à l'ASPIC (Association scolaire de la piscine intercommunale des Chavannes)
9. Election d'un-e délégué-e à l'ASICoPe (Association scolaire intercommunale Cossonay-Penthalaz)
10. Informations des délégués aux associations intercommunales
11. Réponses et communications de la Municipalités aux membres du Conseil
12. Divers et propositions individuelles

1. Ouverture de séance

Monsieur Alain Martin souhaite une cordiale bienvenue aux Conseillers (ères) pour son premier Conseil en tant que Président. Il rappelle à l'assemblée que la séance est enregistrée afin de faciliter la tâche de la secrétaire.

Monsieur Alain Martin prend la parole pour remercier l'assemblée de sa confiance. Il s'engage à tout mettre en œuvre pour que cette mission soit une réussite et rappelle à l'assemblée l'importance de se lever pour intervenir. Il est acclamé par l'assemblée.

Monsieur Alain Martin informe l'assemblée avoir reçu la lettre de démission du municipal Monsieur Cédric Dépraz au 30 novembre 2024 et lit son contenu.

2. Appel

39 membres sur 59 sont présents (8 excusés, 12 absents).

Le quorum requis est atteint, le Conseil peut valablement avoir lieu.

3. Approbation des procès-verbaux des 2 dernières séances

Le président procède au vote et le Conseil accepte à l'unanimité.

4. Admission de nouveaux membres

Aucune admission n'est demandée

5. Préavis municipal N° 23/2021-2026 concernant l'arrêté d'imposition 2025. Rapport de la commission de Gestion et des Finances, débat puis vote

Monsieur Pascal Rossy procède à la lecture du préavis et recommande d'accepter la conclusion suivante, adoptée en séance de Municipalité du 19 août 2024

D'accepter de maintenir le taux d'imposition à 76% pour l'année 2025

D'accepter de maintenir les autres impôts communaux à leur niveau actuel

Rapport de la commission de Gestion et des Finances :

Monsieur Mathieu Besson, rapporteur, donne lecture du rapport et recommande d'accepter le préavis.

Le Président rappelle la conclusion du préavis N° 23/2021-2026 concernant l'arrêté d'imposition 2025. Il procède au vote et le Conseil accepte à l'unanimité.

6. Préavis municipal N° 24/2021-2026 concernant une demande de crédit de CHF 69'000.00 TTC pour la gestion des archives communales. Rapport de la commission de Gestion et des Finances, débat puis vote

Monsieur Pascal Rossy procède à la lecture du préavis et recommande d'accepter la conclusion suivante, adoptée en séance de Municipalité du 19 août 2024

D'autoriser la Municipalité à mettre en œuvre les travaux proposés dans le préavis N° 24/2021-2026
De lui octroyer à cet effet un crédit de CHF 69'000.00 TTC pour la réalisation des 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} phase de traitement des archives
De financer ces travaux par les liquidités courantes de la bourse communale, sur 3 ans, réparti comme suit :
2025 : CHF 23'000.00 TTC
2026 : CHF 23'000.00 TTC
2027 : CHF 23'000.00 TTC

Rapport de la commission de Gestion et des Finances :

Monsieur Mathieu Besson, rapporteur, donne lecture du rapport et recommande d'accepter l'amendement du préavis proposé par ladite commission de la manière suivante :

D'autoriser la Municipalité à mettre en œuvre la phase 1 et la phase 2 des travaux proposés dans le préavis N° 24/2021-2026, jusqu'à un montant maximum de CHF 25'000.00

Suite au rapport de la commission de Gestion et des Finances, Monsieur Pascal Rossy apporte quelques précisions concernant le choix de l'entreprise. Il précise qu'une seule société d'archivage romande, déjà prestataire pour 120 à 130 communes vaudoises, a été sollicitée pour ce travail spécialisé. L'absence d'autres sociétés romandes spécialisées et les coûts de déplacement de sociétés alémaniques ont justifié ce choix. Bien que les besoins quotidiens de la Municipalité ne nécessitent pas un accès fréquent aux archives de plus de 15 ou 30 ans, les projets de rénovation (bâtiments, voirie, réseaux) obligent celle-ci à consulter régulièrement ces documents. Le stockage actuel dans des boîtes rend les recherches longues et difficiles. Ce nouveau système de gestion devrait considérablement simplifier nos recherches. La phase 3 du tri des documents est capitale. Cette tâche complexe nécessite des compétences spécifiques et ne peut être déléguée à des étudiants. L'embauche d'un-e archiviste professionnel-le aux archives communales serait une solution envisageable. À l'heure actuelle, nos archives sont entreposées dans les combles du collège mais le local n'est pas approprié à cet usage. Les documents édités entre 1500 et 2000 pourraient être transférés aux archives cantonales, accompagnés d'un répertoire détaillé. Cette opération permettrait de libérer de l'espace nécessaire aux services administratifs communaux tout en assurant la conservation optimale de notre patrimoine documentaire le plus important.

Monsieur Patrick de Bruyne ne conteste ni la proposition ni les moyens alloués. Il soulève toutefois une question relative à la synergie car les procédures et outils nécessaires à la numérotation des documents existent déjà et sont utilisés de manière similaire dans les différentes administrations.

Il est donc logique de chercher à harmoniser ces pratiques entre les communes et le canton, afin de faciliter les échanges entre eux mais Monsieur Patrick de Bruyne se pose la question de savoir si on ne nous facture pas des choses déjà existantes dans ces différentes administrations.

Monsieur Pascal Rossy précise que les coûts présentés englobent les prestations des archivistes professionnels. Il détaille ensuite les différentes étapes du projet et les coûts associés. Il souligne également l'importance d'adopter une nouvelle numérotation des archives, car l'actuelle (MCH1) sera abandonnée dès le 1er janvier 2025. Cette nouvelle numérotation sera totalement indépendante de l'ancienne.

Monsieur Grégoire Baillod s'interroge sur la possibilité de dissocier les trois phases. Il trouve que le coût de la phase 3 n'est pas proportionnel à sa valeur ajoutée.

Il rappelle la suggestion de Monsieur Pascal Rossy de transférer cette phase au canton et interroge sur la possibilité de privilégier les phases 1 et 2, où la valeur ajoutée est plus importante."

Monsieur Pascal Rossy souligne que la phase 3 est la plus complexe en raison de l'ancienneté des documents. Ces archives, datant parfois de plus de 500 ans, nécessitent une manipulation extrêmement délicate. Le français a aussi évolué considérablement au fil des siècles, ce qui rend la lecture et l'interprétation de ces textes particulièrement délicates. La Municipalité a établi un calendrier sur 3 ans (2025-2026-2027) prévoyant la réalisation de cet archivage. Elle aurait souhaité terminer ce travail avant la fin de la législature mais le démarrage tardif du projet ne lui permettra pas d'atteindre cet objectif. Le travail sera à terminer par la prochaine législature. La Municipalité pourrait envisager d'étaler les dépenses sur plusieurs années afin de modérer le rythme de ce projet. La phase 1 représente un volume de travail très important tout comme la phase 2. Quant à la phase 3, elle pourrait être reportée d'une année, ce qui sera à décider avec les personnes qui vont venir faire le travail. La Municipalité peut déterminer l'échelonnement des versements et pour l'instant, elle retient la proposition de la société. Cependant, si une décision différente est prise ce soir, la Municipalité en informera celle-ci.

Monsieur Grégoire Baillod soulève la question sur l'investissement de cette opération de tri d'archives qui n'a pas été traitée depuis longtemps et qui représente un coût de CHF 33'000.00, autant mettre de l'intérêt sur la partie moderne.

Monsieur Pascal Rossy n'a pas d'information précise sur la tarification appliquée par les Archives cantonales pour le dépôt de nos archives, qui dépendra notamment du volume à archiver. Un important travail de tri préliminaire est nécessaire, car le tri effectué en 1998 lors du déménagement n'a pas été suffisamment approfondi.

Monsieur Claude Dizerens souhaite savoir si Monsieur Chételat est un archiviste agréé par le canton et travaillant aux archives cantonales ou s'il s'agit plutôt d'un archiviste indépendant intervenant auprès de plusieurs communes. Il souligne aussi l'importance de confier la phase 3, qui porte sur des documents historiques, à des professionnels qualifiés.

Monsieur Pascal Rossy souligne que dans le 1^{er} paragraphe de l'historique Monsieur Chételat était un archiviste itinérant lorsqu'il est venu en 1998.

Monsieur Jean-François Guex rappelle que la Municipalité prévoit d'investir environ CHF 70 000.00 sur trois ans pour ce projet. Il souligne que ce montant, bien que modeste par rapport au budget total, est essentiel pour faciliter l'accès aux informations et améliorer l'efficacité de nos services.

Le Président rappelle la conclusion de l'amendement du préavis N° 24/2021-2026 d'autoriser la Municipalité à mettre en œuvre la phase 1 et la phase 2 des travaux jusqu'à un montant de CHF 25'000.00. Il procède au vote et le Conseil refuse à l'unanimité moins 1 oui et 8 abstentions.

Le Président rappelle la conclusion du préavis N° 24/2021-2026 relatif à une demande de crédit de CHF 69'000.00 pour la réalisation des 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} phases de traitement des archives communales. Il procède au vote et le Conseil accepte à l'unanimité moins 4 abstentions.

7. Préavis municipal 25/2021-2026 concernant une demande de crédit de CHF 15'000.00 pour le remplacement du système de chauffage de la buvette du terrain de football. Rapport de la commission de Gestion et des Finances, débat puis vote

Madame Hélène Bolanz procède à la lecture du préavis et recommande d'accepter la conclusion suivante, adoptée en séance de Municipalité du 19 août 2024

D'autoriser la Municipalité à mettre en œuvre les travaux proposés dans le préavis 25/2021-2026
De lui octroyer à cet effet un crédit de CHF 15'000.00
De financer ces travaux par les liquidités courantes de la bourse communale

Rapport de la commission de Gestion et des Finances

Monsieur Mathieu Besson, rapporteur, donne lecture du rapport et recommande d'accepter le préavis.

Monsieur Bernard Dufour estime que le système de chauffage aux pellets est une solution très intéressante pour la buvette, d'autant plus que le chauffage au gaz sera interdit à partir de 2040. Il souligne également que les prix du gaz sont actuellement très élevés.

Madame Hélène Bolanz précise que la Municipalité accordera une attention particulière aux aspects écologiques lors de sa décision.

Monsieur Jean-Marc Meylan suggère simplement qu'il faut s'assurer que le système choisi soit compatible avec des futures extensions ou transformations, quel que soit le projet retenu.

Monsieur Pascal Rossy informe que Madame Mary-Laure Etienne responsable du projet s'est inquiétée que le système soit pratique et sera adapter pour la buvette du football ou un autre local.

Monsieur Claude Dizerens demande s'il sera nécessaire de construire un local pour entreposer les sacs à pellets et s'il a été décidé de l'origine de ceux-ci.

Monsieur Pascal Rossy informe qu'il existe assez de locaux annexes à la buvette du football pour stocker les sacs de pellets. La Municipalité n'a pas encore décidé où on allait prendre les pellets car tout simplement il faut déjà décider du système de chauffage et après on décidera l'origine des pellets mais en faisant au mieux pour prendre des pellets suisses.

Monsieur Jean-François Guex explique que le financement n'est pas un souci. Le système à pellets est une très bonne solution et peut être revendu assez facilement. Le seul inconvénient est que ce système demande un peu d'entretien.

Le Président rappelle la conclusion du préavis 25/2021-2026 concernant une demande de crédit de CHF 15'000.00 pour le remplacement du système de chauffage de la buvette du terrain de football. Il procède au vote et le Conseil accepte à l'unanimité.

8. Election d'un-e déléguée à l'ASPIC (Association scolaire de la piscine intercommunale des Chavannes)

Madame Tiziana Corset informe l'assemblée que cette fonction nécessite deux réunions annuelles, en mars et en septembre, et qu'elle n'est pas particulièrement contraignante.

Madame Béatrice Kunz se propose pour le poste de déléguée et est élue par acclamation par l'assemblée.

9. Election d'un-e délégué-e à l'ASiCoPe (Association scolaire intercommunale Cossonay-Penthalaz)

Monsieur Jean-François Guex informe l'assemblée qu'il souhaite conserver son poste de suppléant.

Madame Tiziana Corset explique à l'assemblée que cela implique 2 séances par année.

Monsieur Bernard Dufour se propose pour le poste de délégué et est élu par acclamation par l'assemblée.

10. Informations des délégués aux associations intercommunales

Madame Laure Pingoud, déléguée de l'ASiCOVV (Association scolaire intercommunale Cossonay Veyron-Venoge), communique les nouvelles informations concernant l'extension du collège des Chavannes à Cossonay, reçues lors de la séance du 19 septembre 2024.

Suite à l'approbation du crédit d'étude, il est prévu de mettre le projet d'extension du collège des Chavannes à l'enquête à l'automne, puis de soumettre une demande de crédit de construction au conseil intercommunal début 2025.

Le Conseil intercommunal a approuvé le budget 2025. Ce dernier est supérieur de 2,5% par rapport au budget 2024. Le coût total à la charge des communes s'élève à CHF 4'882'210.00 contre CHF 4'763'283.00 au budget 2024. Pour La Chaux, cela représente un montant de CHF 216'566.60.

Lors de l'assemblée, il a été annoncé la création de trois nouvelles classes en 2025, prévue au budget. Par ailleurs, une hausse de la fréquentation des cantines et des indemnités du comité de direction a été signalée.

Monsieur Claude Dizerens s'inquiète de l'augmentation du nombre de Portakabins. Il aimerait savoir si on a regroupé plus d'enfants dans les collèges tel que Cossonay, Apples ou Echallens ou est-ce qu'on organise des classes plus petites et on prend en charge les enfants en difficulté. Est-ce que 2 voir 10 classes vont être construites à Cossonay et dans 3 ans il faudra reconstruire 7 ou 8 classes ?

Madame Tiziana Corset explique que la forte croissance démographique à Gollion et Cossonay, due aux nouvelles constructions, a entraîné une augmentation inattendue du nombre d'élèves. Pour y faire face, des mesures d'urgence ont été mises en place, comme l'installation de Portakabins. Le projet d'extension du collège des Chavannes était déjà prévu dans le projet de base. La croissance démographique semble se stabiliser, ce qui devrait permettre de gérer la situation avec les établissements scolaires actuels.

Monsieur Jean-François Guex demande si le projet prévoit la construction d'un nouveau collège.

Madame Tiziana Corset précise qu'il s'agit d'une extension du collège existant avec la création de 10 ou 12 classes dont 2 classes spéciales.

Monsieur Jean-François Guex s'interroge sur la nature des constructions et suggère l'utilisation de Portakabins pour absorber ce surplus d'élèves temporaires.

Madame Tiziana Corset annonce que les Portakabins de Gollion seront progressivement supprimés. Les élèves pourront ainsi rejoindre les classes principales de Cossonay et les villages de plus petite envergure retrouveront une organisation scolaire plus traditionnelle.

Monsieur Jean-François Guex demande si une étude comparative a été réalisée pour évaluer le coût respectif de l'installation des Portakabins et de la construction d'un bâtiment permanent. Il estime que cette différence doit être importante et que ce sont les contribuables qui financent ces travaux.

Madame Tiziana Corset répond qu'elle n'en a pas connaissance mais qu'elle se renseignera.

Madame Laure Pingoud informe juste que les Portakabins peuvent être mis pendant un certain nombre d'année maximum. On ne peut pas les laisser plus que 3 ou 5ans.

Madame Jacqueline Blaser s'interroge sur l'emplacement exact de la future extension.

Madame Tiziana Corset reconnaît qu'elle n'a pas vu le plan mais pense que celle-ci sera construite à proximité du complexe sportif des Chavannes.

Pour répondre à Madame Jacqueline Blaser, Monsieur Pascal Rossy communique qu'une zone (Eglise Catholique – Piscine des Chavannes) avait été définie pour construire du scolaire et du parascolaire. Ainsi, le nouveau bâtiment sera érigé en face du bâtiment actuel, conformément au projet initial.

11. Réponses et communications de la Municipalité aux membres du Conseil

Madame Tiziana Corset informe l'assemblée que la procédure de désaffectation d'une quarantaine de tombes datant de 1965 à 1980, a débuté mi-août 2024. Une publication est parue dans la feuille des avis officiels, le Journal de Cossonay ainsi qu'au pilier public.

Elle a le plaisir de vous inviter à un petit-déjeuner qui se tiendra le 5 octobre 2024 à la déchetterie, en compagnie de Monsieur Laurent Métraux.

Madame Tiziana Corset annonce par ailleurs le lancement des travaux de la déchetterie de Grancy, qui ont débuté le 9 septembre 2024. Un planning détaillé sera transmis à la Municipalité, et une visite de chantier est prévue en décembre.

L'ouverture de la déchetterie est programmée pour l'été 2025.

Elle avertit qu'afin de réduire les trajets et ainsi limiter l'impact environnemental, Borgeaud Transports a annoncé un changement dans la collecte des déchets. À partir du 7 janvier 2025, celle-ci sera effectuée tous les mardis à partir de 14h00.

Madame Tiziana Corset communique à l'assemblée que des tarifs indigènes sur les abonnements sont disponibles à la piscine des Chavannes à Cossonay.

Elle indique également que l'Église évangélique réformée du canton de Vaud fait face à une pénurie de pasteurs et qu'une nouvelle organisation sera mise en place d'ici 2029. L'objectif est de regrouper les communautés paroissiales afin d'optimiser les ressources. Les paroisses de Cossonay, Penthaz et Daillens sont déjà regroupées pour les cours de catéchisme. Les cultes seront célébrés dans les principaux villages, tandis que les églises des petits villages seront réservées aux célébrations telles que les mariages et les baptêmes.

Madame Hélène Bolanz n'a aucune communication.

Monsieur Pascal Rossy revient sur la démission de Monsieur Cédric Dépraz. La Municipalité va beaucoup regretter son départ car c'est une personne très appréciée et bienveillante. Des élections auront lieu le 24 novembre 2024 (1^{er} tour) et que la liste de candidature est déposée jusqu'au 14 octobre 2024 à midi. La Municipalité se tient à disposition pour donner des informations à propos de cette fonction.

Monsieur Pascal Rossy informe l'assemblée qu'un poste de collaborateur communal, à partager entre les communes de Grancy, Senarclens, Chavannes-le-Veyron et La Chaux, fera l'objet d'une annonce dans le journal de Cossonay de vendredi. Il présente les principales missions de ce poste. Par ailleurs, il rappelle que le réservoir de la Vy-de-Mauraz a célébré son 10^e anniversaire le 13 septembre dernier et remercie les organisateurs pour le succès de cette journée.

12. Divers et propositions individuelles

Monsieur Bernard Dufour s'interroge sur la mise en place de transports pour accéder à la nouvelle déchetterie de Grancy.

Monsieur Pascal Rossy indique que la Municipalité étudie actuellement les différentes solutions.

Monsieur Claude Dizerens a constaté que la passerelle du Paddock a été réparée. Un beau travail, mais il serait judicieux d'appliquer une couche de vernis avant l'hiver pour en assurer la durabilité.

Monsieur Pascal Rossy en prend note et fera suivre l'information à la personne responsable.

Madame Jacqueline Blaser suggère d'éclairer la passerelle le soir, la jugeant dangereuse dans l'obscurité.

Madame Hélène Bolanz rappelle que la responsabilité de mettre en place un éclairage revient aux organisateurs.

Monsieur Raymond Magnenat demande à la Municipalité la possibilité d'instaurer une zone 30 km/h dans le village en raison de la vitesse excessive de certains conducteurs.

Madame Hélène Bolanz rappelle que la mise en place d'une zone de modération de la vitesse a déjà été étudiée et n'est envisageable qu'en cas de nécessité.

Monsieur Pascal Rossy précise qu'une étude sur la vitesse a été réalisée il y a quelques années à 17 endroits différents dans le village. Cette étude a démontré que ce n'était pas nécessaire de mettre des zones 30 dans notre village.

Si le Conseil désire de nouveau une étude, cela est possible, il faut déposer une motion adressée au bureau du Conseil et à la Municipalité. Monsieur Pascal Rossy précise cependant qu'il ne connaît pas le nombre exact de personnes nécessaires pour déposer une motion.

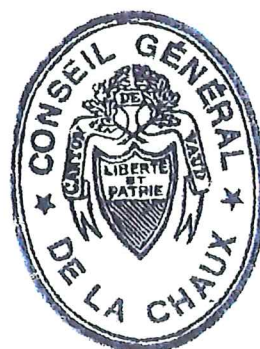
Madame Laure Pingoud précise qu'une seule personne peut demander une motion mais doit être appuyée par d'autres personnes.

Monsieur Bernard Dufour souligne qu'en Alsace la majeure partie des villages ont des zones 30km/h.

Madame Anne Lanarès nous informe que la Grange de Nane a accueilli avec succès la 'Nuit du Piano' fin août 2024. Le dernier concert de l'année à la Grange de Nane aura lieu le 6 octobre 2024 avec Elina Duni. Pour clôturer l'année musicale, un concert se tiendra à l'église.

La séance est levée à 21h40

Le Président



La Secrétaire

